



Une équipe au service des clubs !

***Réunions d'échanges avec les
clubs du District***



Présentation de la nouvelle charte graphique

PRÉSENTATION DU NOUVEAU LOGO

Changer de logo marque la volonté d'impulser une nouvelle dynamique. C'est un signe fort du déploiement d'une nouvelle stratégie. Il arrive un moment où l'on s'aperçoit que le logo existant a vieilli, qu'il ne reflète plus l'image réelle et souhaitée.



Les objectifs : *une création unique, simple, mémorisable, à l'image du District et qui doit durer dans le temps.*

La côte de la Manche est marquée par un filet bleu pour mettre l'accent sur le territoire maritime. Le dégradé bleu utilisé est celui de la Fédération Française de Football.

Présence du Mont St-Michel, monument incontournable du département de La Manche, reconnu et identifiable au delà de nos frontières. Il reprend la silhouette du logo du Conseil Départemental de La Manche, partenaire majeur du District.

Utilisation de la silhouette de La Manche pour renforcer l'image du District au niveau départemental. Dessin stylisé afin d'obtenir une forme dynamique. L'utilisation du vert renvoie l'image d'un département rural. Le dégradé commence au centre de La Manche (Pont-Hébert) où se situe le siège du District.



Texte dans le sens vertical pour dynamiser l'ensemble, lecture vers le haut = projection vers l'avenir... Reprise de la typographie utilisée par la FFF avec un bleu soutenu afin de faciliter la lecture et évoquer la mer. Mise en avant du mot « DISTRICT » grâce à la différence de grasse typographique.

Mise en avant du mot « Manche » dans la partie basse pour assoir l'identité visuelle. C'est le mot essentiel pour se différencier des autres « Districts ». Reprise de la typographie utilisée par la FFF. Utilisation du vert pour renforcer le côté rural.



LA NOUVELLE IMAGE DU DISTRICT SUR TOUS LES TERRAINS...

Une équipe au service des clubs !

Flamme



Totem



Rollup



Stand



Chapiteau



Ballons



Banderole



Sacs



LES ASPECTS SPORTIFS

La « saison blanche » et ses conséquences...

Compétitions

- *Pour la saison 2021/2022 la composition des groupes de championnats seniors sera identique à la composition du début de la saison 2020/2021 (sauf forfait, exclusion, rétrogradation etc...). Et sauf si deux équipes issues de deux groupes différents s'accordent pour échanger leurs places.*
- *Si places vacantes → le classement de la saison 2019/2020 sera pris en compte (le CODIR du District du 01/06/2021 a décidé de compléter les groupes jusqu'à 13).*
- *Championnats de jeunes : la saison 2021/2022 reprendra selon les mêmes dispositions (phases de brassage...) que lors de la saison 2020/2021.*

La « saison blanche » et ses conséquences...

Discipline

- *Dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs dans la limite de 6 matchs.*
- *Pas de modification pour les suspensions en temps.*

La « saison blanche » et ses conséquences...

Statut de l'Arbitrage

- ***La FFF préconise de faire preuve de bienveillance vis-à-vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle, ou pour s'y mettre lorsqu'il était en infraction.***
- ***Situation d'infraction des clubs : si le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire mais que la formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire → club est considéré comme étant en règle pour la saison 20/21. Les nouveaux arbitres seront contactés par la CDA afin d'être évalués sur le terrain.***
- ***Si le club n'a pas réalisé les inscriptions, il débutera la saison 21/22 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 19/20.***
- ***Modification de certaines dates :***
 - ***Date du premier examen de la situation des clubs : passe du 31 janvier au 31 mars 2022***
 - ***La date limite de publication de la liste des clubs en infraction : du 28 février au 30 avril 2022***
 - ***La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matchs effectués) : passe du 15 au 30 juin 2022.***

La « saison blanche » et ses conséquences...

Statut des Educateurs

- ***Comme pour le Statut de l'Arbitrage : bienveillance si le club a effectué les démarches pour continuer à être en règle ou se mettre en règle lorsqu'il était en infraction.***
- ***La Commission Fédérale comme la Commission Régionale pourront accorder des dérogations exceptionnelles en faveur des intéressés qui se sont inscrits à toute formation qui n'a pu être menée à son terme du fait de la crise sanitaire.***
- ***Pas de sanctions appliquées pour la saison 20/21 concernant le non-respect des dispositions relatives à :***
 - ***La désignation de l'entraîneur***
 - ***L'effectivité de la fonction***
 - ***La présence sur le banc de touche***



La « saison blanche » et ses conséquences...

Terrains & Eclairage

- ***Principe de bienveillance : si club a effectué les démarches pour être en règle au niveau du classement de son terrain et son éclairage.***
- ***Dérogation possible pour le club qui avait entrepris des travaux de mise en conformité qui n'ont pu démarrer du fait de la crise sanitaire.***

LES ASPECTS FINANCIERS

Les mesures d'aide financières

Aides de l'Etat :

Le Pass'sport:

LE **PASS SPORT**
C'EST QUOI ?

Une aide de
50 euros par enfant
à 3,3 millions de familles*
pour financer l'inscription
dans un club sportif
à la rentrée 2021

* sous conditions de ressources

LE **PASS SPORT**
DOSSIER DE PRESSE



Le Pass'Sport...

LE PASS SPORT

COMMENT ÇA MARCHE ?

Fin août, **3,3 millions de familles** recevront le Pass'Sport et bénéficieront d'une **réduction de 50 euros** par enfant pour la prise d'une licence ou adhésion :

- dans les associations sportives affiliées à une fédération ;
- en QPV, dans toutes les associations sportives agréées.



LE PASS SPORT

C'EST POUR QUI ?

5,4 millions de jeunes de 6 à 18 ans dont les familles sont déjà bénéficiaires de :

- l'Allocation de Rentrée Scolaire
- l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
- l'Allocation aux Adultes Handicapés pour les 16/18 ans



Les mesures d'aides aux clubs



Les aides de la FFF :

- *La FFF débloque une dotation exceptionnelle d'un montant de 15 millions d'euros à destination des clubs.*
 - Les clubs ayant une école de foot se verront attribuer une dotation en matériel Nike allant de 500 à 5000 €.
 - Pour les autres clubs, distribution de dotations gratuites



Les mesures d'aide aux clubs



Les aides de la Ligue de Normandie

● *Engagements*

- Rappel : en début de saison, il avait été décidé d'offrir les engagements pour les équipes jeunes et 50% pour les seniors. La L.F.N. a décidé de remettre les 50% restants des frais d'engagements

● *Cotisations*

- Gratuité de la part Ligue

● *Statut de l'Arbitrage et des éducateurs :*

- Aucune amende ne sera prélevée, la situation des clubs revenant à celle de la fin de saison passée

● *Assemblées Générales*

- Aucune amende prélevée



Aide financière du District de la Manche

- ***Afin de venir en aide financièrement aux clubs du District, le CODIR a décidé, à l'unanimité, d'exonérer, à titre exceptionnel, TOUS les clubs du District de la Manche, du montant de la cotisation annuelle pour la saison 2021/2022.***
- ***Cette aide exceptionnelle représente un effort de 53 000 € soit 8 % du budget du District.***
- ***Compte tenu des différentes mesures prises depuis plusieurs années, la contribution financière des clubs au budget du District sera donc de 0% pour la saison 2021/2022.***

LES ASPECTS ADMINISTRATIFS



LES LICENCES

Nouvelles règles

Pas de certificat médical pour les mineurs
Mise en place d'un questionnaire médical

Pas de changement pour les licences des majeurs
Certificat médical obligatoire – valable 3 ans

FFF

Nom du club :

IDENTITÉ

NOM :

PRENOM :

Né(e) le : ... / ... / ... Ville de naissance :

Adresse (1) : CP : Ville :

Pays de résidence : Email (1) :

Téléphones : fixe mobile

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique pour les communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la Fédération Française de Football (Mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de l'actualité de la Fédération Française de Football et de l'actualité de mon club. J'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour m'adresser les communications officielles de la Fédération Française de Football et de l'actualité de mon club.

CATÉGORIE(S)

Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :

Dirigeant Joueur Libre Joueur Futsal Joueur ...

CLUB QUITTÉ

Nom du club :

Le cas échéant :

LES LICENCES

- ***La Licence « VOLONTAIRE » .***
- ***Destinée aux membres actifs du club qui ne participe pas directement au déroulement des rencontres (buvette, lavage des maillots, traçage du terrain...). Ne pourra pas être demandée pour une personne titulaire d'une licence « Dirigeant ».***

PLAN DE FORMATION

La commission Formation:

A votre service !

- Une équipe de 10 bénévoles, ayant une connaissance des réalités et des contraintes des clubs, ainsi que de l'évolution réglementaire
- Deux interlocuteurs administratifs
- Formation riment avec évolution, il est indispensable de toujours se projeter sur les prochaines années, en proposant des outils pratiques collant au mieux aux besoins et réalités du terrain.
- Nous recherchons l'amélioration de l'offre et de la mise en œuvre de la formation avec votre concours

Préparation plan de formation

● *Vous êtes Président :*

- Identifiez les besoins de formation de vos éducateurs et de votre club
- Prévoyez les actions de formation de vos éducateurs et dirigeants.

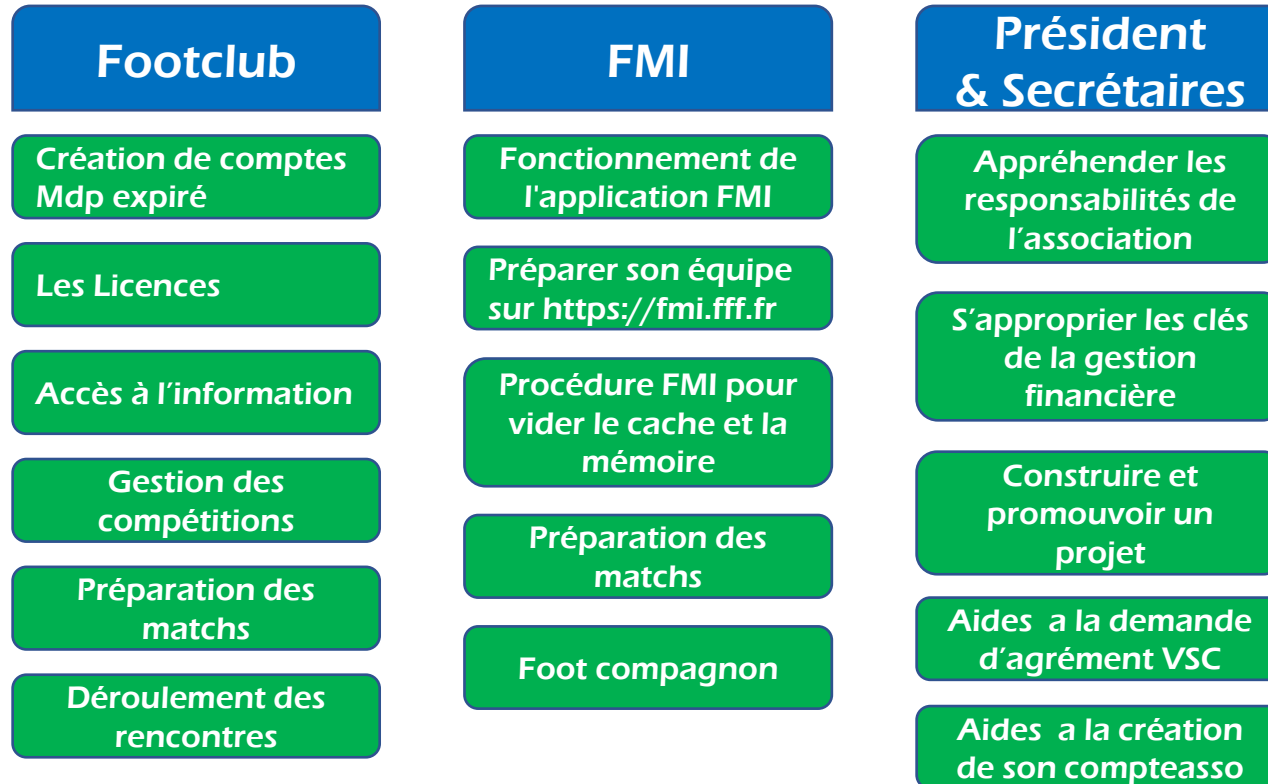
● *Vous êtes Educateur et/ou Dirigeant :*

- Discutez de vos besoins avec votre président.
- Soyez proactifs dans la mise en œuvre de votre Plan Individuel de Formation.

Notre équipe vous accompagnera tout au long de l'année pour vous conseiller si vous en exprimez le besoin, vous avertir de l'ouverture des sessions de formation, solliciter votre inscription via l'adresse officielle du club



PRÉSENTATION SCHEMATIQUE

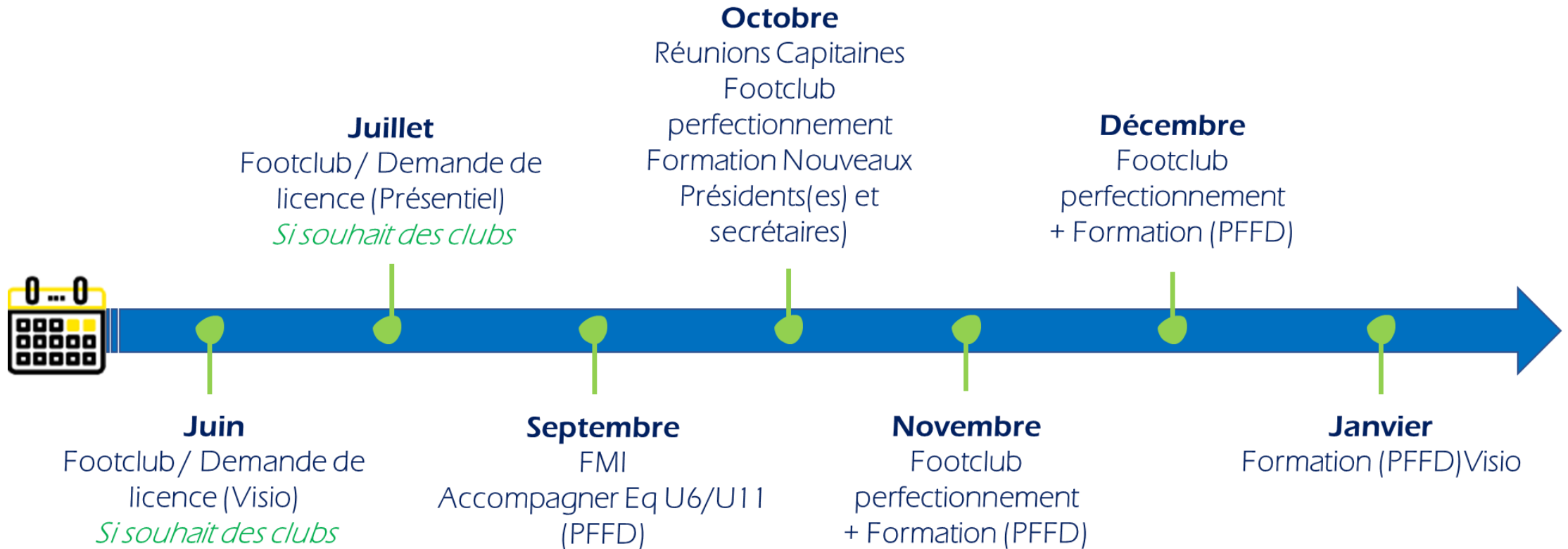


Si vous souhaitez accueillir une formation dans votre club, n'hésitez pas à prendre contact avec Clémence ou Thibault au district.

Formation possible à partir de 8 participants



Planification prévisionnelle



La Formation est importante, n'hésitez pas à nous solliciter, nous saurons répondre à votre besoin !

Une équipe au service des clubs !



District de Football de La Manche ▲ Le Hameau Thomasse ▲ **50880 PONT-HÉBERT** ▲ ☎ **02 33 77 33 40**
district@manche.fff.fr ▲ comptabilite@manche.fff.fr ▲ arbitres@manche.fff.fr

www.manche.fff.fr

Notre partenaire majeur
LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT